



**MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR  
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Délégation à la Sécurité Routière

**Sous-Direction de l'éducation routière  
et du permis de conduire  
Bureau national des droits à conduire**

Maître Remy JOSSEAUME  
36 rue Vital  
75116 Paris

Affaire suivie par : ED

<https://recours.permisdeconduire.gouv.fr>

Paris, le  
Réf. : CPP/N° 880680200169

12 FEV. 2023

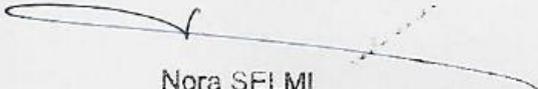
Maître,

En date du 20 octobre 2022, vous avez appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de votre cliente [REDACTED]

Par ailleurs, son permis de permis de conduire est de nouveau valide et doté de douze points, à ce jour.

Veuillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le ministre de l'intérieur  
et par délégation,  
l'adjointe à la cheffe du bureau national  
des droits à conduire

  
Nora SELMI